



Rapport d'activité 2025



Commission LoRo-Sport NE
Avril 2026

Table des Matières

1.	Mot du Président et de la Secrétaire Générale	2
2.	La Loterie Romande : fonctionnement.....	3
3.	Composition et fonctionnement de la Commission LoRo-Sport NE	4
3.1	Projets 2025	4
3.2	Processus de décisions.....	5
3.3	Séances internes et externes	6
3.4	Frais de gestion et dépenses totales	7
4.	Soutiens accordés en 2025	7
4.1	Demandes stables mais élevées.....	8
4.2	Soutiens annuels	9
4.3	Soutiens individuels	9
4.4	Manifestations	10
4.5	Soutiens pour du matériel sportif.....	11
4.6	Soutiens pour les infrastructures et les infrastructures communales.....	11
4.7	Soutiens pour les Centres régionaux de performance (CRP).....	11
4.8	Soutiens camps d'entraînement.....	11
4.9	Soutiens refusés	12
5.	Compte et fortune	12
6.	Perspectives 2026	12

1. Mot du Président et de la Secrétaire Générale

L'année 2025 se caractérise par une stabilisation du nombre de dossiers déposés après plusieurs années de forte croissance. 438 demandes ont été enregistrées soit 2 demandes seulement de moins qu'en 2024 qui fut une année record. Les soutiens octroyés ont atteint un montant total de CHF 2'258'259.-.

2025 marque également l'entrée en vigueur des nouveaux critères relatifs **aux soutiens annuels**. L'exercice a montré une certaine complexité et le résultat obtenu n'est pas encore satisfaisant, notamment dû au fait que les questionnaires remplis par les clubs manquent de précision et que certains éléments transmis par les clubs ne correspondaient pas aux simulations faites en amont. Des ajustements sont encore à définir pour les prochaines années mais la volonté de mettre l'accent sur la pratique sportive de la jeunesse et le niveau de formation de l'encadrement reste de mise.

La nouvelle catégorie de soutiens proposés, à savoir **les camps d'entraînement**, ont rencontré un certain succès avec 32 dossiers déposés. Les critères ont été réévalués en cours d'année en fonction des particularités rencontrées lors de l'étude de certaines demandes. Il sera intéressant de voir l'évolution de ce type de soutien.

Un **film promotionnel** a été réalisé par les étudiants du Centre Professionnel du Nord Vaudois. Ce support mérite d'être plus diffusé à l'avenir aussi bien par nos soins que par les clubs lors des manifestations sportives qui le permettent.

Dans un souci d'aller à la rencontre des acteurs sportifs du canton, la Commission s'est réunie à 4 reprises dans différents lieux et exceptionnellement hors canton à savoir : à Villars dans le cadre des championnats du monde de ski alpinisme auxquels participait Marianne Fatton, athlète soutenue par la Commission. En juin, après une séance en compagnie de Mme Ariane Gerber, secrétaire générale de la Commission de l'Organe de Répartition Neuchâtelois (ORNE), les membres ont eu le plaisir de (re)découvrir le unihockey grâce au club de Corcelles-Cormondrèche. Lors de la traditionnelle séance de septembre à la Cabane Perrenoud (Club Alpin Suisse), les membres ont eu la chance d'accueillir Inès Berger, orienteuse très prometteuse du canton. En fin d'année pour la séance de décembre, un événement gastronomique s'est tenu au siège des « Cinq Sens » permettant ainsi à chaque membre de faire part de ses talents culinaires. Cette séance marquait la fin de la législature avec un changement au niveau des membres de la Commission. En effet Bertrand Robert ayant réalisé 3 législatures, son mandat arrivait malheureusement à son terme.

La Commission tient à remercier Bertrand Robert pour son engagement en faveur du sport neuchâtelois et pour son travail durant ces 12 années. Il a apporté ses connaissances sportives mais également une analyse pointue du monde sportif permettant d'apporter une vision complémentaire aux discussions de la Commission. Les membres lui souhaitent une belle continuation dans ses projets et activités.

La Commission a accueilli avec plaisir un nouveau commissaire : Monsieur Yves L'Eplattenier, chef du service des sports de l'Université de Neuchâtel. Il sera désormais en charge des dossiers concernant les sports de cannes, de combat et les sports « spéciaux ». Les membres se réjouissent de collaborer avec lui et de profiter de ses connaissances sportives variées. La Vice-présidence est reprise par Maric Laperrouza-Brunner et Bastien Sandoz rejoint le Bureau de la Commission.

En 2024, une convention concernant le sport handicap a été signée entre l'ORNE et la Commission LoRo-Sport NE. Celle-ci stipule que les dossiers « sport-handicap » sont traités par la LoRo-Sport NE mais que l'ORNE remboursera les soutiens accordés. En effet, le sport handicap est du ressort de l'ORNE. En 2025 une demande relative au sport inclusif a incité les deux organes de répartition à rédiger un avenant à cette convention afin de prendre en compte également cet aspect. Cet exemple illustre la belle collaboration et l'entente prévalant entre les deux organes de répartition. Ceci mérite d'être relevé.

Le respect des critères définis pour chaque soutien est essentiel au bon fonctionnement de la Commission. Leur application stricte de ceux-ci n'est pas toujours comprise par les clubs malgré les explications données. Le chapitre 4 souligne la problématique rencontrée et la gestion mise en place pour garantir une égalité de traitement pour tous les clubs et associations de manière bienveillante et impartiale et dans le respect des règles. La Commission LoRo-Sport NE est à l'écoute des clubs et les

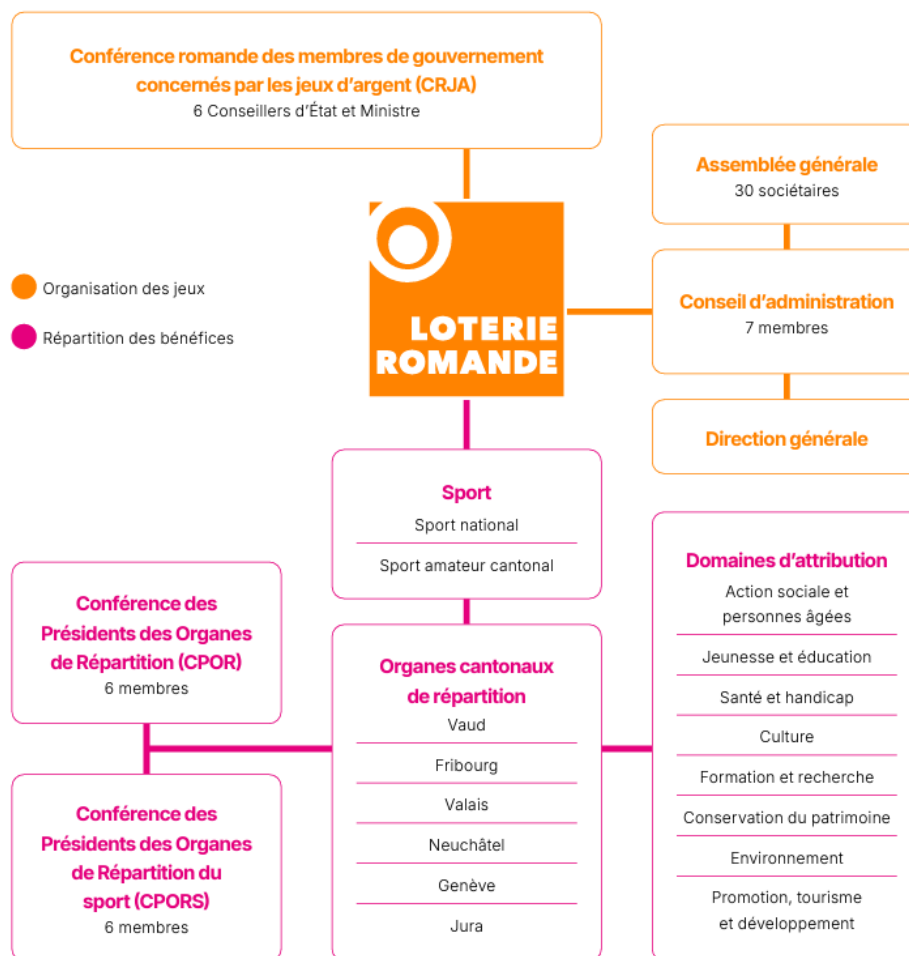
nombreuses réunions faites en 2024, 2025 avec les responsables des clubs le prouve. Sa vocation est d'aider les clubs et les associations et de les soutenir même parfois modestement dans leurs activités.

Consciente que la majorité des clubs sont composés de bénévoles s'impliquant avec dévouement pour le sport, La Commission LoRo-Sport Neuchâtel souhaite remercier ces personnes pour leur engagement et leur énergie à tout mettre en œuvre pour que le sport connaisse toujours un beau succès. Les nombreux soutiens des athlètes montrent que la relève est belle est bien présente et que le travail fourni porte ses fruits.

2. La Loterie Romande : fonctionnement

Les bénéfices de la Loterie Romande sont reversés pour une large part aux différents organes de répartition des six cantons romands au prorata de la population et du revenu global brut des jeux par canton. Ainsi, la Commission LoRo-Sport Neuchâtel a reçu, en 2025, CHF 2'553'029, ce qui représente CHF 113'146 de plus qu'en 2024 et CHF 67'652.- de plus qu'en 2023. Les bénéfices reversés en 2025 représentent un record, grâce notamment à 2 événements majeurs qui se sont tenus en 2024 : les Jeux Olympiques d'été et l'Eurofoot 2024 permettant ainsi d'augmenter la part des bénéfices due aux paris sportifs. La Commission LoRo-Sport NE gère et redistribue la part neuchâteloise des bénéfices de la Loterie Romande dévolus au sport dans le canton de Neuchâtel.

La Conférence des Présidents des Organes de Répartition Sport (CPORS), composée des présidents des six organes de répartition romands est, elle, chargée de la distribution de 5% des répartitions cantonales à des projets sportifs d'envergure romande.



3. Composition et fonctionnement de la Commission LoRo-Sport NE

En 2025, la Commission LoRo-Sport NE était composée comme suit :

André Duvillard	Président	
Bertrand Robert	Vice-Président	Membre du Bureau, sports de combat, « spéciaux » et sports de cannes
Maric Laperrouza-Brunner	Commissaire	Membre du Bureau, sports d'hiver, de vol
Manuela Sautaux-Inderwildi	Commissaire	Sports divers, nature et CRP
Bastien Sandoz	Commissaire	Sports nautiques, deux roues
Orane Suter	Commissaire	Gymnastique, danse, tir, sports de raquettes
Alexis Maire	Commissaire	Sports de force, de balles
Christine Koch	Secrétaire Générale	
Sébastien Rytz	Chef du Service cantonal des sports	Membre du Bureau, voix consultative

La fin légale du mandat de Bertrand Robert a amené la Commission à rechercher un/e successeur, répondant au profil défini, à savoir : une personne, sans mandat politique, connaissant le sport mais sans être impliquée dans une fonction dirigeante d'un club et si possible domiciliée dans le Littoral. L'exercice n'a pas été aisé, mais finalement, deux dossiers ont pu être présentés au Conseil d'Etat. Monsieur Yves L'Eplattenier intégrera la Commission dès 2026.

3.1 Projets 2025

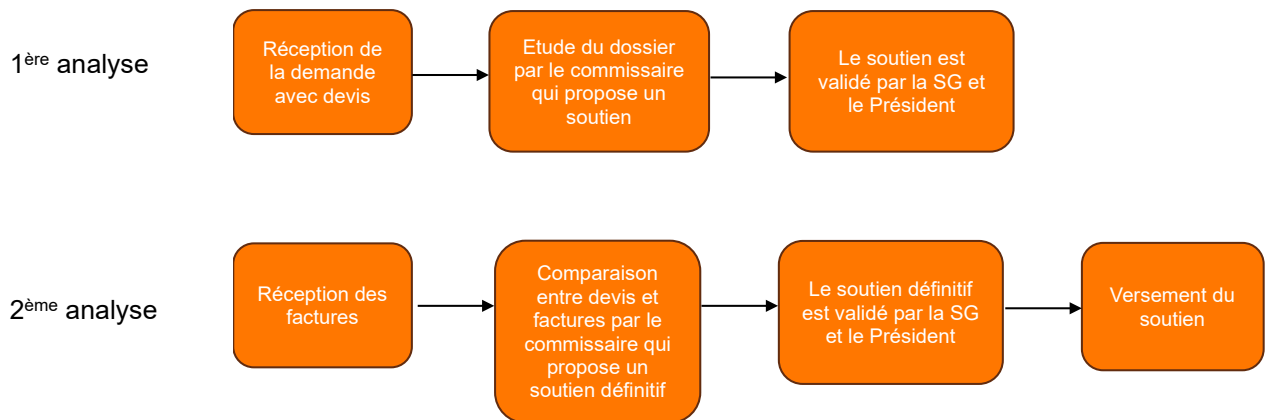
Les nouveaux critères des soutiens annuels ont été mis en vigueur en 2025. L'objectif premier de cette révision visait à mieux soutenir les clubs et les associations qui s'engagent en faveur de la jeunesse et qui offrent une structure et un encadrement professionnels. Il était devenu nécessaire de définir plus précisément ces critères, à mesure que les soutiens annuels étaient octroyés dans une logique de subventionnement de routine. L'effet de cette révision a suscité quelques craintes et interrogations. Le système doit encore évoluer et des précisions ont été apportées pour les prochains soutiens en 2026.

Suite à la révision des critères pour les soutiens annuels et de manière à compenser certains clubs ou associations qui pourraient être préjudicés, la Commission a mis en place un nouveau type de soutien au profit des camps d'entraînement. Cela va de pair avec l'objectif de mieux soutenir le sport « jeunesse ». Les camps d'entraînements doivent permettre d'offrir un cadre spécifique pour des athlètes qui souhaitent développer leurs compétences sportives. Cela s'intègre pleinement dans la vision de la LoRo-Sport NE.

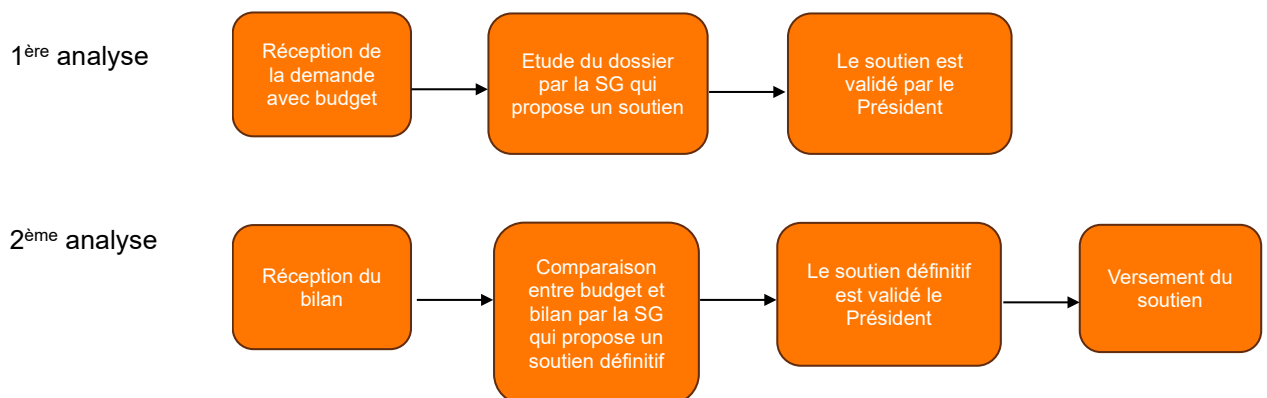
La Commission LoRo-Sport NE et l'Organe de Répartition Neuchâtelois de la Loterie Romande (ORNE) ont signé un avenant à la Convention Sport handicap, intégrant ainsi la notion « d'inclusion ».

3.2 Processus de décisions

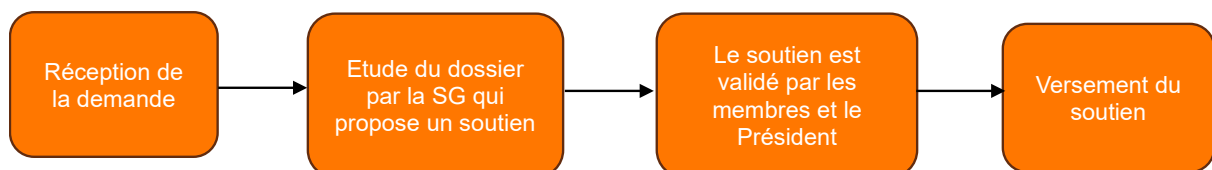
Soutien matériel, infrastructures et camps



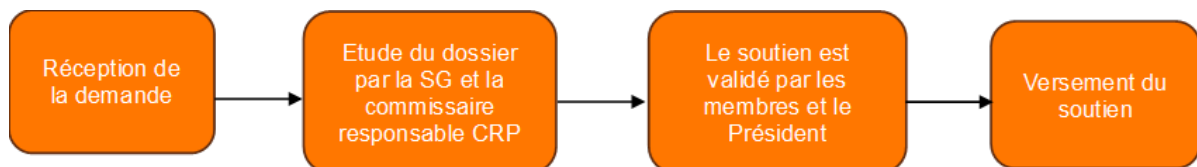
Soutien manifestations



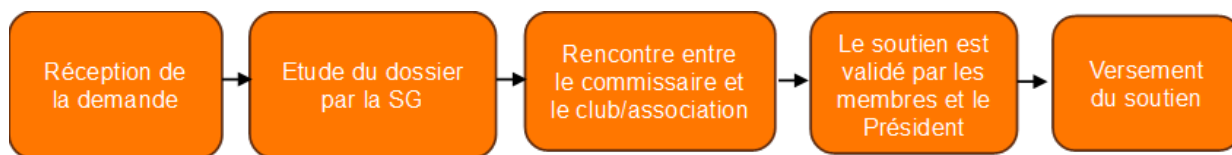
Soutiens individuels



Soutien CRP



Soutien Annuels



Les procédés mentionnés ci-dessus garantissent une égalité de traitement pour tous les dossiers présentés. En effet, ce processus permet que, dans tous les cas, deux ou trois personnes analysent les demandes.

Pour les soutiens égaux ou supérieurs à CHF 10'000.-, une décision de l'ensemble de la Commission est nécessaire. Pour tous les soutiens égaux ou supérieurs à CHF 2'000.-, il appartient au Conseil d'Etat de les approuver trimestriellement.

3.3 Séances internes et externes

La Commission se réunit en séance plénière au moins 4 fois par année afin de traiter les dossiers complexes ainsi que certaines demandes de soutiens particulières, comme mentionné précédemment.

Le Bureau a pour mission de procéder à un examen préalable des dossiers particuliers, en amont des séances plénières ainsi que de traiter les affaires en lien avec le bon fonctionnement du Secrétariat général. Ses membres se réunissent au minimum avant chaque séance plénière. De plus, de nombreux échanges par e-mail entre le secrétariat, les commissaires ainsi que le Président permettent un traitement rapide des dossiers.

Le Président et la Secrétaire générale rencontrent à deux reprises durant l'année leurs homologues de l'ORNE afin d'échanger sur divers dossiers et développer des synergies entre les deux commissions, comme les dossiers de sport inclusif.

Le Président de la Commission rencontre trois fois par année le Conseiller d'Etat, chef du département en charge des sports. Ces échanges visent à assurer une bonne coordination entre la vision du Département dans le domaine du sport et les activités de la Commission.

Le Président, les commissaires ainsi que la Secrétaire générale ont participé à un grand nombre d'événements sportifs, soit spontanément soit sur invitation. Ces représentations permettent d'aller à la rencontre des acteurs du sport neuchâtelois et ainsi de mieux comprendre leurs attentes.

Des séances de travail supplémentaires se sont tenues durant l'année 2025 notamment pour la mise en œuvre des critères pour les soutiens annuels mais également pour l'amélioration de ceux-ci. De plus, plusieurs séances particulières ont eu lieu avec différents clubs à la suite de changements dans les comités ou pour éclaircir certains éléments de part et d'autre.

Quelques clubs ont été rencontrés dans le cadre d'une demande de soutien pour la rénovation ou construction d'une infrastructure sportive. En effet, dans un souci d'une bonne compréhension des projets, la Commission a décidé d'effectuer une vision locale, ceci afin de mieux comprendre les devis présentés et d'avoir une vision claire de l'affectation des différents éléments de l'infrastructure. Seuls deux dossiers ont nécessité un déplacement permettant ainsi de simplifier la compréhension et les besoins des clubs, à savoir le TC Couvet et la patinoire du Bugnon.

3.4 Frais de gestion et dépenses totales

Les frais de gestion comprennent pour l'essentiel le salaire de la Secrétaire générale, les charges sociales, les assurances, le loyer ainsi que les coûts de l'audit annuel effectué par le Contrôle cantonal des finances. Les commissaires ainsi que le Président perçoivent des indemnités qui représentent un montant total de CHF 39'993.-. Les coûts totaux de fonctionnement s'élèvent à environ 7% des dépenses, à savoir **CHF 177'446.-**.

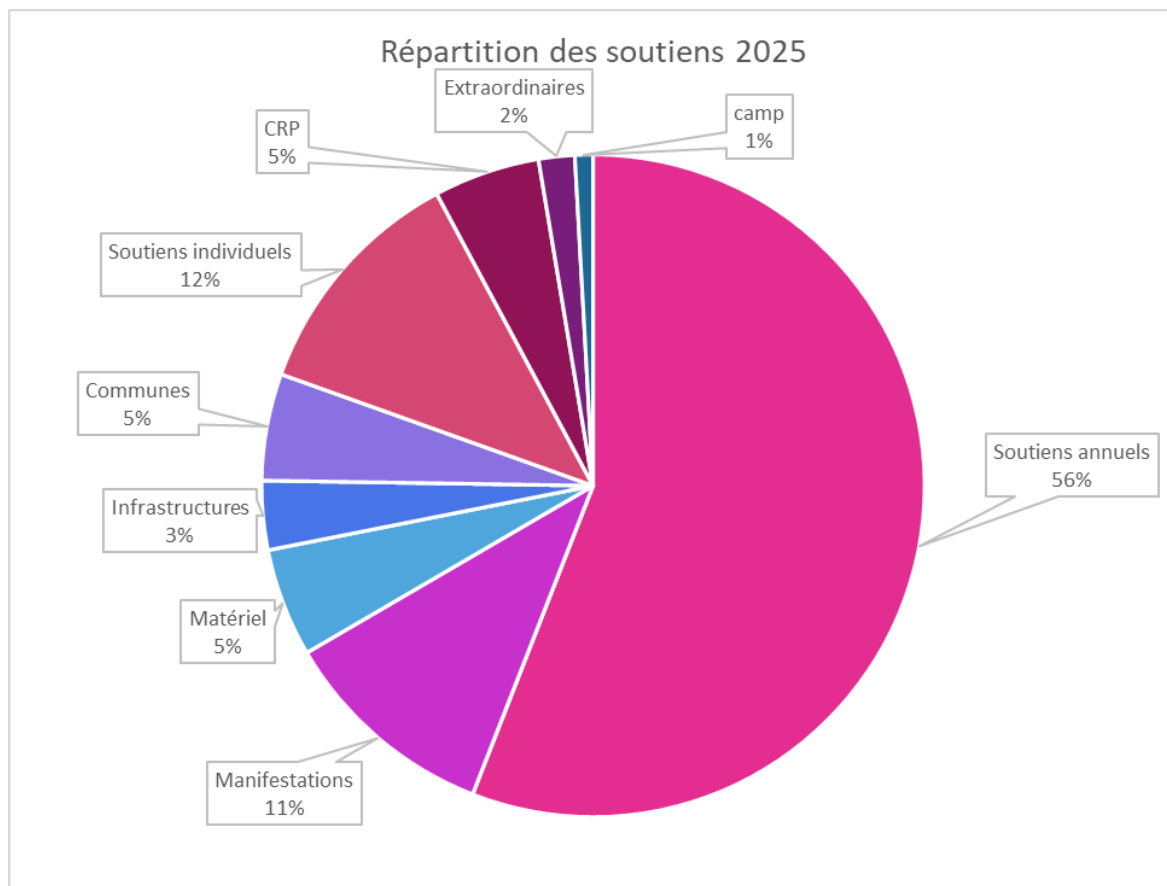
Année	Dépenses totales
2020	3 171 616.00 CHF
2021	2 338 119.00 CHF
2022	2 853 828.00 CHF
2023	2 545 804.00 CHF
2024	2 549 149.00 CHF
2025	2 382 559.36 CHF

Un audit financier est effectué chaque année par le Contrôle cantonal des finances (CCFI), conformément à l'art. 6 du RELILJAR. Le contrôle effectué en 2025 n'a pas révélé d'anomalie.

4. Soutiens accordés en 2025

Pour l'année 2025, La Commission LoRo-Sport NE a distribué un montant total de CHF 2'258'259.-. Les montants attribués sont répartis entre différents types de soutiens, à savoir :

1. Soutien aux manifestations
2. Soutien à l'achat de matériel sportif
3. Soutien aux infrastructures
4. Soutien aux athlètes individuels
5. Soutien aux Centres Régionaux de Performance
6. Soutien annuel aux associations et clubs
7. Soutien dit « extraordinaire »
8. Soutien aux infrastructures communales
9. Soutien aux camps d'entraînement



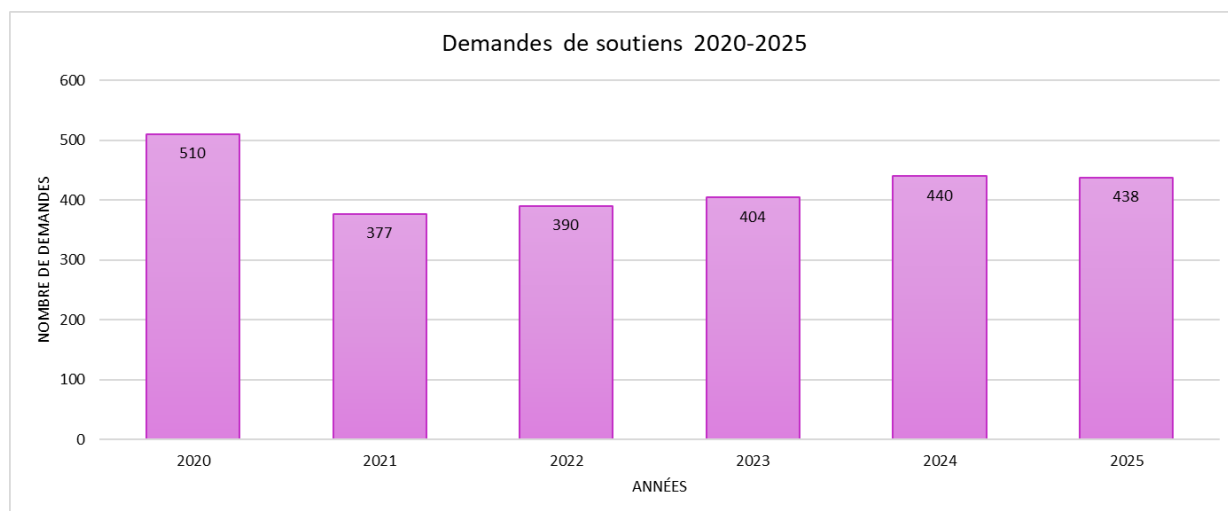
Quelques clubs ont exprimé leur mécontentement face à un refus ou une diminution de soutien. Il est clair que la Commission doit depuis quelques années faire face à une attribution annuelle constante du bénéfice tout en devant répondre à des demandes croissantes. Elle ne peut plus dépenser plus qu'elle ne reçoit contrairement aux années précédentes. Ainsi, les critères sont respectés pour tous les clubs afin de garantir une pérennité pour la Commission et une équité envers les clubs.

Les documents demandés pour l'établissement d'une demande n'ont pas changé par rapport aux autres années, certains ont été simplifiés afin de faciliter les attributions de soutien. La seule démarche administrative supplémentaire est liée à l'ouverture du compte sur la plateforme digitale qui se fait une seule et unique fois.

Les chiffres ci-dessus montrent clairement que quasi l'intégralité des bénéfices de la Loterie Romande sont reversés pour les clubs et associations sportives. Aujourd'hui les réserves financières de la Commission sont inférieures à un exercice qui est en général le standard.

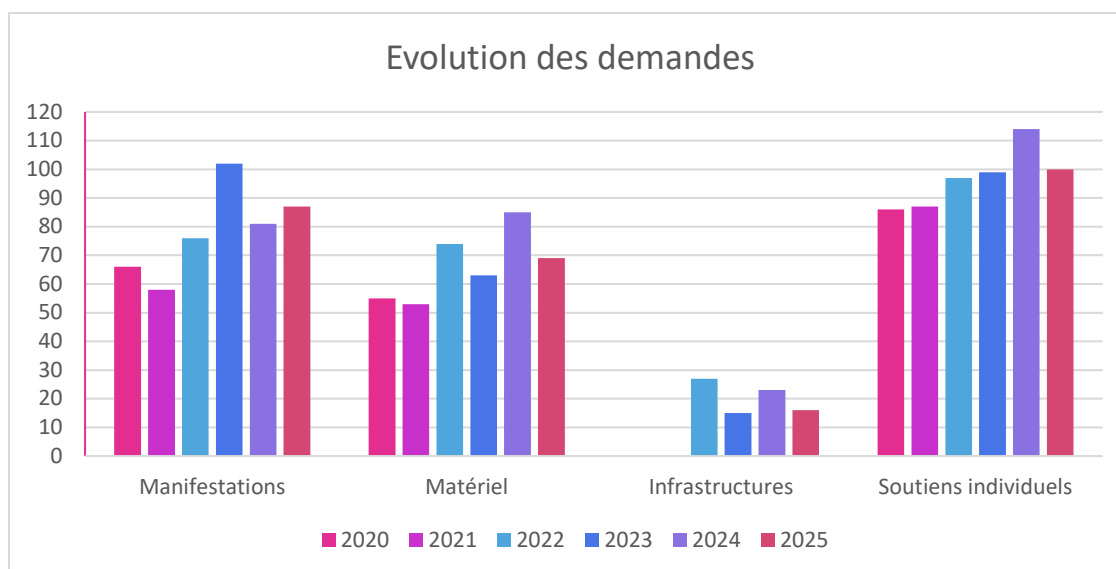
4.1 Demandes stables mais élevées

Les demandes sont, pour la première année stable, mais elles demeurent toujours élevées. En effet, en 2025, la Commission a reçu 438 demandes. Le montant reçu par la Loterie Romande est exceptionnellement plus élevé que les autres années dû à une année record au niveau des bénéficiaires. Les réserves financières de la Commission s'élèvent à CHF 1.9 millions, dont 1 million est bloqué jusqu'en 2027. Il s'agira alors d'utiliser cette réserve avec parcimonie et d'en garder l'essentiel afin de faire face à une éventuelle réduction des bénéficiaires de la Loterie Romande. Dans ce contexte, il est primordial que les critères d'attribution soient strictement respectés.



Quatre types de demandes sont analysés plus précisément ci-après : manifestations, matériel, infrastructure (depuis 2022) et soutiens individuels. L'historique ci-dessous montre l'évolution des demandes pour chacun des domaines de soutien sur les 6 dernières années. Il est intéressant de constater que les demandes varient d'une année à l'autre et que dès lors il est difficile d'établir un budget annuel consolidé cohérent.

Comme on le constate sur le graphique ci-dessous, le nombre de dossiers pour les soutiens individuels ont diminué pour la première année depuis 2020. Le nombre de dossiers reste malgré tout élevé montrant que les athlètes neuchâtelois-es talentueux-ses sont toujours plus nombreux-ses et méritent d'être encouragé-e-s.



Les montants attribués pour chaque type de soutien se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Année	Soutiens annuels	Manifestations	Matériel	Infrastructures	Communes	Soutiens individuels	CRP	Extraordinaires	camp
2020	CHF 1 307 220.00	CHF 54 544.00	CHF 50 520.00			CHF 229 500.00	CHF 52 000.00		
2021	CHF 1 312 020.00	CHF 34 560.00	CHF 124 005.00			CHF 239 500.00	CHF 129 000.00		
2022	CHF 1 366 000.00	CHF 81 860.00	CHF 163 167.00	CHF 254 537.00	CHF 40 470.00	CHF 240 000.00	CHF 192 000.00		
2023	CHF 1 372 800.00	CHF 244 645.00	CHF 175 395.00	CHF 122 736.00	CHF 88 300.00	CHF 239 500.00	CHF 95 000.00	CHF 23 500.00	
2024	CHF 1 311 090.00	CHF 239 595.00	CHF 59 780.00	CHF 267 345.00	CHF 43 300.00	CHF 267 500.00	CHF 108 000.00	CHF 43 535.00	
2025	CHF 1 262 915.00	CHF 240 924.50	CHF 119 470.00	CHF 76 055.00	CHF 117 780.00	CHF 264 500.00	CHF 117 000.00	CHF 39 700.00	CHF 19 915.00

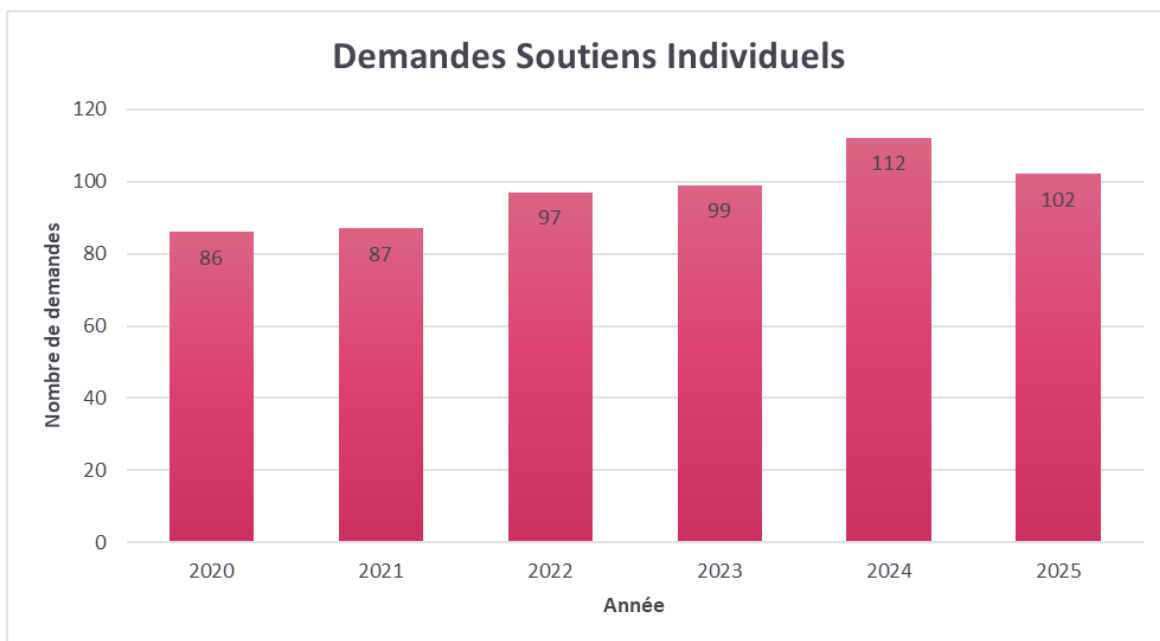
4.2 Soutiens annuels

Les soutiens financiers annuels versés aux associations et clubs sportifs représentent la plus grande part de nos aides. La révision des critères durant 2024-2025 avait comme objectif de soutenir les clubs et associations qui mettent l'accent sur la formation des jeunes mais également dans un encadrement sportif professionnel. Nous constatons que le montant versé a légèrement diminué en 2025 mais ne satisfait pas encore les membres de la Commission. Des précisions concernant ces soutiens seront apportées pour 2026 en espérant trouver un équilibre et une équité pour les clubs et les associations.

4.3 Soutiens individuels

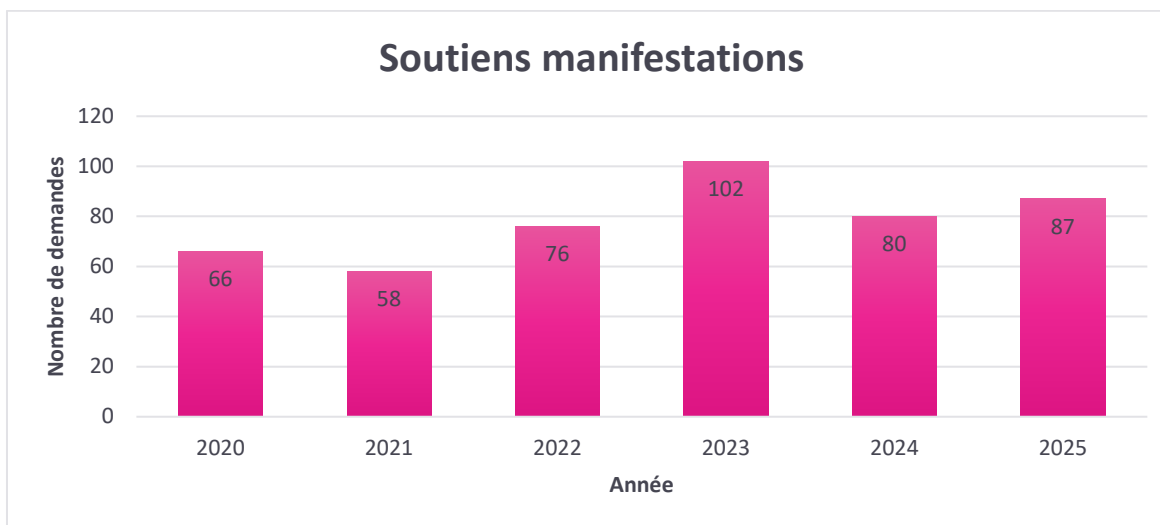
Les soutiens individuels s'adressent à des athlètes de haut niveau, mais aussi et surtout à des espoirs du sport neuchâtelois. Les aides financières accordées se situent dans une fourchette entre CHF 1'000.- et CHF 8'000.- par personne et par année.

Le nombre des demandes reste stable, mais élevé avec 102 dossiers étudiés.



4.4 Manifestations

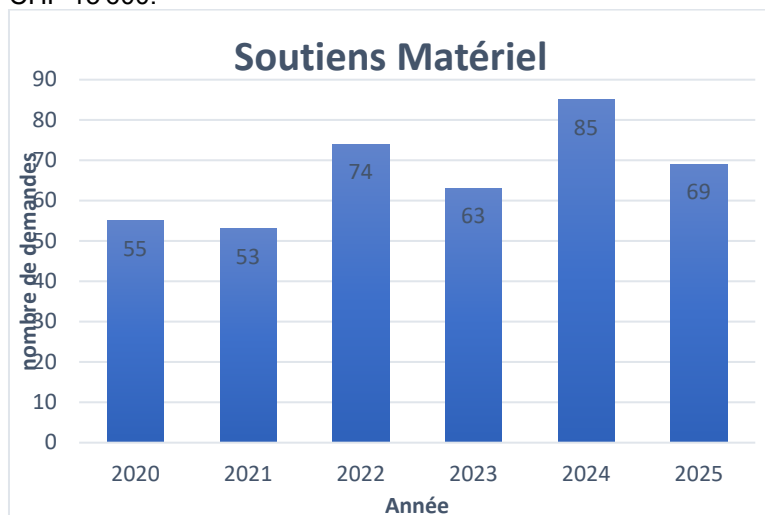
Les demandes pour les soutiens en faveur de manifestations sont relativement stables. En 2025 le nombre de dossiers reçu est légèrement supérieur à la moyenne qui est d'environ 78 dossiers depuis 2020, mais le montant versé est stable.



4.5 Soutiens pour du matériel sportif

Les demandes pour l'acquisition de matériel sportif varient d'une année à l'autre sans qu'une tendance claire ne se dessine. 2025 a connu une diminution des dossiers reçus mais le montant a doublé. 2 montants plus élevés expliquent les CHF 119'470, à savoir une dameuse à CHF 45'000.-, un bateau de wakeboard à CHF 15'600.-

Année	Sommes Versées
2020	50 520.00 CHF
2021	124 005.00 CHF
2022	163 167.00 CHF
2023	175 395.00 CHF
2024	59 780.00 CHF
2025	119 470.00 CHF



4.6 Soutiens pour les infrastructures et les infrastructures communales

Depuis 2022 les demandes des communes relatives aux soutiens pour les infrastructures ont été séparées des celles des clubs. Les infrastructures appartenant aux clubs ont obtenu des soutiens pour CHF 267'345.-, dont CHF 120'000.- pour le seul Tennis Club de Chaux-de-Fonds dans le cadre de la rénovation des courts, mais également CHF 52'000.- pour la rénovation des terrains du TC Marin et CHF 42'390.- pour 2 vestiaires supplémentaires du FC Marin-Sports.

4.7 Soutiens pour les Centres régionaux de performance (CRP)

Les dossiers des Centres régionaux de performance restent des dossiers compliqués à analyser. En effet, il est souvent difficile de différencier dans le budget les éléments liés au club et ceux propres au CRP. Néanmoins, les demandes arrivent maintenant de manière régulière des divers CRP établis dans le canton.

La reconnaissance des CRP au niveau de Swiss Olympic est une autre problématique. En effet, dans la [liste officielle](#) des CRP publiée sur [le site web](#) de l'organisation, un grand nombre de clubs neuchâtelois qui y figurent, ne semblent pas correspondre à nos critères CRP.

4.8 Soutiens camps d'entraînement

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les clubs ont la possibilité de faire une demande de soutien pour l'organisation des camps d'entraînement. Les critères ont évolué durant l'année en fonction des spécificités des dossiers reçus. Ceux-ci se basent sur le nombre de jour de camps, le nombre d'heures d'entraînement par jour, le nombre de participant-e-s neuchâtelois-es de moins de 20 ans et le budget dédié au sport. 32 demandes ont été reçues et CHF 19'915.- ont été versés.

4.9 Soutiens refusés

En 2025, nous avons refusé 51 demandes auxquelles viennent s'ajouter 7 annulations de dossiers. Les raisons des refus sont variables : les bénéficiaires ne répondent plus, la demande ne correspond pas à des critères sportifs, etc.

5. Compte et fortune

Au 31.12.2025, le solde du compte courant s'élève à CHF 824'565.-, soit une augmentation de CHF 247'197.- par rapport à l'année précédente (CHF 577'368.-). CHF 1'900'000 supplémentaires sont bloqués sur un compte spécifique de la Banque Cantonale Neuchâteloise dont 1million jusqu'en 2027.

6. Perspectives 2026

La Commission LoRo-Sport NE poursuit le défi de soutenir un nombre élevé de demandes avec une enveloppe annuelle qui reste stable. Le respect des critères demeure essentiel aussi bien dans un souci financier que pour garantir une équité entre les dossiers déposés par les clubs.

Les soutiens annuels restent au cœur des préoccupations de la Commission. Les différentes adaptations devront satisfaire l'ensemble des membres afin d'arriver à des soutiens équitables et cohérents.

La Commission souhaite renforcer sa communication notamment en diffusant plus d'informations sur les soutiens octroyés afin d'expliquer les montants attribués. Dans cette optique, le dialogue semble être la meilleure solution, appuyée par des données chiffrées afin d'illustrer les enjeux rencontrés.

Afin d'aider les petites structures, La Commission proposera sur son site internet une page dédiée pour l'élaboration d'un dossier de sponsoring. Ainsi, cette ressource pourra faciliter la préparation des dossiers d'établir une demande complète et structurée.